

Discours de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, lors du 123e Congrès national des sapeurs-pompiers de France à Tours, le 22 septembre 2016.

- Seul le prononcé fait foi -

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,

Monsieur le Député, président de l'association des départements de France,

Monsieur le Député, président du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Directeur général de la Sécurité civile et de la Gestion de crises, cher Laurent PREVOST,

Monsieur le Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, cher Eric FAURE,

Messieurs les Présidents de l'œuvre des pupilles et de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers,

Monsieur le Directeur de l'association nationale des directeurs et directeurs-adjoints de SDIS,

Messieurs les Directeurs des services d'incendie et de secours, chefs de corps départementaux,

Madame et Messieurs les présidents d'Unions départementales,

Mesdames et Messieurs les sapeurs-pompiers de France, personnels des SDIS et de la sécurité civile,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

C'est avec une émotion particulière que je participe cette année, et pour la 3e fois consécutive, au traditionnel congrès de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

J'aime ce moment de rencontre qu'est le congrès, cette atmosphère si particulière des allées du salon où se côtoient des hommes et des femmes unis par une même passion. J'aime le sérieux de vos échanges lors des tables rondes et la solennité des discours de clôture, quand l'hymne des sapeurs-pompiers résonne dans la salle en guise d'accueil républicain. Mais surtout, j'aime ce vent d'amitié, de fraternité, qui souffle sur cet événement durant lequel, vous les sapeurs-pompiers de France, vous dévoilez à vos hôtes ce que vous êtes vraiment : une belle et grande famille unie par le sentiment du devoir, et par les liens indéfectibles des joies et des drames qui vous bouleversent régulièrement.

Les deux éditions précédentes m'ont profondément marquées.

Le congrès d'Avignon intervenait, vous vous en souvenez peut-être, dans un contexte d'inquiétudes autour de la directive européenne sur le temps de travail et sur l'avenir des départements dans le cadre de la réforme territoriale. Mais surtout, c'était mon baptême du feu si j'ose dire, la première véritable occasion pour moi de dire à la famille des sapeurs-pompiers réunie, comment par le dialogue, la détermination et la méthode, me mettre au service de nos objectifs communs.

Le dialogue, c'est celui que j'entretiens régulièrement avec vous, Eric FAURE, qui êtes près de moi un ambassadeur passionné des sapeurs-pompiers de France. Le dialogue, ce sont aussi des rencontres régulières avec les présidents de l'ADF et de l'AMF et je profite de cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président BUSSEREAU, pour la coopération confiante et constructive qui a marqué nos échanges depuis votre prise de fonctions. Le dialogue social c'est aussi ce lien avec les organisations syndicales.

Lors du congrès d'Agen, en 2015, j'avais dressé devant vous la liste des chantiers sur lesquels nous aurions à travailler ensemble durant l'année 2016.

Ce congrès à Tours a une saveur particulière. A la nostalgie heureuse que m'évoque le souvenir de tous ces bons moments passés ensemble se mêle l'émotion de savoir que c'est peut-être là mon dernier congrès en tant que ministre de l'intérieur.

Après le congrès de Chambéry en 2013, le Président de la République a souhaité honorer une nouvelle fois de sa présence la clôture des débats, et j'aurai donc le plaisir de revenir parmi vous samedi pour écouter la feuille de route qu'il fixera pour les mois à venir.

Je remercie le président FAURE d'avoir bouleversé le programme habituel du carrefour du volontariat pour me donner cette occasion de vous écouter, vous les sapeurs-pompiers volontaires, avant de vous parler.

La question du volontariat aura été le grand sujet de notre mobilisation collective. Je veux vous témoigner, en ce jeudi matin, de ma profonde gratitude et de toute ma reconnaissance pour le choix que vous avez fait de cette forme d'engagement citoyen, car sans vous, la sécurité civile en France ne serait pas cette force rassurante au service de la population, ce symbole concret de l'égalité républicaine qui fait que, partout sur le territoire, un citoyen pourra toujours compter sur un autre citoyen pour lui porter assistance en cas de détresse.

Mais vous me permettrez sans doute, avant d'aborder la question du volontariat plus en détail, d'évoquer le souvenir de tous vos camarades, professionnels ou volontaires, civils et militaires, qui ont perdu la vie en service sous l'uniforme des pompiers.

Depuis notre dernière rencontre au congrès d'Agen, six sapeurs-pompiers et acteurs du secours ont perdu la vie.

J'ai évidemment une pensée particulière pour le sapeur-pompier volontaire Vincent GERARD, décédé le 10 mai dernier. Vous êtes nombreux ici à l'avoir connu et nul doute qu'il aurait aimé partager la joie et la fierté d'accueillir ce congrès dans son département d'Indre et Loire.

J'ai également appris hier soir, le décès de Jérémie BEIER, sapeur-pompier professionnel du SDIS de l'Hérault, gravement brûlé cet été alors qu'il luttait contre un feu de forêt.

C'est un choc et je voudrais témoigner à ses proches, à sa famille, à ses trois autres camarades blessés pendant la même intervention, ma profonde sympathie.

Je pense aussi à Iris EHRMANN et Sylvain BROCHARD, décédés dans un crash d'hélicoptère en Nouvelle-Calédonie, nous rappelant ainsi l'extraordinaire dévouement de tous les acteurs du secours dans nos outre-mers, et je salue l'ensemble des élus et sapeurs-pompiers ultra-marins ici présents.

Mes pensées vont aussi à Bruno COLLARD, du SDIS des Pyrénées-Orientales, et au sapeur de 1ère classe Boris GEMET, qui cumulait son emploi de militaire à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris avec un engagement de volontaire au SDIS de la Savoie.

Mesdames et Messieurs, les vrais héros ne sont pas des surhommes. C'est parce qu'ils sont aussi fragiles que nous, parce qu'ils sont des hommes et des femmes ordinaires que les actions qu'ils accomplissent sont, elles, extraordinaires. C'est à ces héros du quotidien que je veux rendre hommage.

J'ai une pensée émue pour tous les blessés, dont certains sont encore hospitalisés, et pour tous les proches des victimes. Je voudrais leur dire à quel point leur force dans l'épreuve, leur dignité dans la tragédie, ont été pour moi, à chaque fois, une leçon.

De la même façon, je n'oublierai jamais l'intensité de mes déplacements sur les lieux de catastrophes, d'attentats, ces lieux où plus rien ne ressemblerait à la vie s'il n'y avait pas dans vos regards, dans vos paroles et dans vos gestes cette humanité qui vous caractérise. Cette même humanité que vous montrez, tous les jours, partout en France, sur les 4 millions d'interventions que vous assurez.

Si je vous dis cela, ce n'est pas parce que c'est un passage convenu de tout discours aux forces de sécurité civile.

Si je vous le dis, c'est parce que ces moments très forts ont donné pleinement leur sens à mon engagement de ministre de l'intérieur.

Cet engagement j'ai souhaité qu'il soit fait d'actes, de décisions, de réformes concrètes au service des sapeurs-pompiers de France, et donc, au service des Français.

Je voudrais commencer par le sujet dont vous avez débattu toute cette matinée, le volontariat.

Le 11 octobre 2013 était signé l'engagement national pour le volontariat lors du congrès de Chambéry. Ce n'était pas un simple document : c'était, pour tous les signataires, un acte de foi dans le modèle français de sécurité civile dont le volontariat constitue le socle, et la manifestation de leur volonté indéfectible de le conforter et de le développer.

Il y avait urgence : en moins de 10 ans, nous avons perdu plus de 10 000 sapeurs-pompiers volontaires et rien ne semblait pouvoir arrêter cette évolution. Nous avons collectivement décidé de refuser cette fatalité, et je crois que nous avons eu la lucidité de reconnaître alors que nous n'avions pas suffisamment compris – ou intégré – les évolutions de la société et la nécessité, pour le volontariat, de s'y adapter.

Nous venons de faire le bilan de l'engagement national pour le volontariat, et j'ai tenu à ce qu'il soit

partagé par l'ensemble des signataires.

Ce bilan est incontestablement positif : 24 des 25 mesures du plan de Chambéry sont d'ores et déjà mises en œuvre au niveau national. Le défi, désormais, est que dans chaque territoire, chacun s'approprie les outils mis en place et s'en serve pour consolider et développer le volontariat.

Tout d'abord, nous avons réussi à enrayer l'érosion continue du nombre de sapeurs-pompiers volontaires. Après une hausse de près de 1500 sapeurs-pompiers volontaires en 2014, l'année 2015 s'est traduite par une stabilité des effectifs. Je suis confiant dans le fait que l'année 2016 marquera une nouvelle dynamique de hausse des effectifs, afin que nous nous rapprochions de l'objectif – certes ambitieux – que nous nous étions collectivement fixés de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires.

Notre société a évolué, et avec elle, l'engagement de sapeur-pompier volontaire doit évoluer, sans renier ses valeurs fondamentales : une activité volontaire, un engagement citoyen, qui offre à chacun de nos concitoyens la même qualité de service où qu'il soit sur le territoire. Non, les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas, comme j'ai parfois pu l'entendre, des « salariés à mi-temps ».

Les volontaires sont certes très dévoués, mais si nous voulons les fidéliser – et c'est un enjeu majeur pour augmenter les effectifs – il est essentiel de veiller à ce que leur engagement soit compatible avec une activité professionnelle ou estudiantine et une vie privée et familiale. Je redis là mon attachement par exemple à ce que l'astreinte soit le positionnement privilégié des volontaires.

Nous devons aussi chercher à élargir les viviers de recrutement.

Il faut d'abord donner le goût de l'engagement à nos concitoyens dès le plus jeune âge. C'est pour cette raison qu'il faut continuer à développer les sections de jeunes sapeurs-pompiers, qui sont une formidable école de la vie en plus d'être un vivier de recrutement privilégié pour de futurs sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires.

Nous avons également expérimenté, au cours de l'année scolaire écoulée, une nouvelle forme de participation de la jeunesse aux activités de sécurité civile et des SDIS avec les « cadets de la sécurité civile ». Le succès de cette expérimentation, m'a amené à décider la généralisation de ce dispositif à la rentrée scolaire de septembre 2016 : il y aura désormais, dans chaque département, au moins une classe de cadets de la sécurité civile.

Enfin, le développement du service civique dans les SDIS amènera vers vous de nouveaux publics de jeunes ayant envie de donner un sens à leur vie.

Nous devons aussi tendre la main à des publics qui sont aujourd'hui encore insuffisamment représentés dans le volontariat.

Les femmes, par exemple, ne représentent que 17% du total de ces effectifs ! Il en va de même pour les habitants des quartiers prioritaires. Les SDIS, qui sont au service de tous les citoyens, doivent refléter dans leur composition cette diversité des hommes et des femmes, des métiers, des origines.

Je crois aussi à l'enjeu de la communication. Faire connaître le volontariat, c'est l'étape préalable indispensable au recrutement : nombreux sont nos concitoyens qui ignorent encore les modalités de

cet engagement. A l'heure où nombre de nos concitoyens veulent s'engager plus activement dans la société et au service de la protection des Français, il est essentiel de les inciter à se tourner vers le volontariat.

Dans ce domaine, de nombreuses initiatives ont été prises, et j'ai souhaité que nous mettions la puissance du réseau du ministère de l'intérieur et notamment celui de l'administration territoriale, au service de cette cause d'intérêt général. Outre les grandes campagnes nationales, il y a eu partout en France des initiatives formidables pour promouvoir le volontariat.

Pour encourager et valoriser ces démarches, l'Etat a lancé un concours des initiatives les plus remarquables auprès des SDIS et j'aurais le plaisir de remettre les trophées aux vainqueurs dans quelques instants.

Lorsque l'engagement de sapeur-pompier volontaire se concrétise, notre devoir est d'en faciliter l'exercice. C'est ce que nous faisons par exemple à travers la signature de conventions de disponibilité avec les grands employeurs publics et privés. Depuis 2014, 10 conventions ont été signées au niveau national et les préfets en ont assuré la déclinaison au niveau local. Avec le président de l'association des départements de France, je viens de signer une nouvelle convention extrêmement importante qui permettra d'accorder aux sapeurs-pompiers volontaires en poste dans les services départementaux des facilités dans l'exercice de leur activité au SDIS. Je remercie le président BUSSEREAU pour sa contribution décisive à la consolidation du volontariat.

Je m'étais engagé devant vous, à Avignon, à faciliter l'accès au logement social pour les sapeurs-pompiers volontaires à proximité de leur centre de secours. La convention nationale a été déclinée dans tous les départements qui connaissaient des tensions en matière de logement et plusieurs centaines de volontaires ont pu bénéficier de ce dispositif.

Enfin, ce qu'attendent à juste titre les sapeurs-pompiers volontaires, c'est de la reconnaissance, qui ne passe pas uniquement par l'attribution de médailles ou les discours de remerciements – même si je veille à ce que ces marques de gratitude à votre égard soient à la hauteur de votre investissement en faveur de la sécurité des Français.

Reconnaître l'apport du volontariat dans la vie d'un SDIS, c'est lui donner une place dans l'équipe de direction. C'est déjà le cas dans de nombreux départements, car les directeurs et les présidents des CASDIS mesurent bien l'intérêt d'associer la composante volontaire aux décisions stratégiques de l'établissement, mais je voulais que ce principe soit acté dans un décret, comme c'était le souhait de nombre d'entre vous. C'est le cas depuis le 13 juillet dernier.

J'ai également souhaité accompagner la réflexion menée par l'association pour la prestation de fidélisation et de reconnaissance et la fédération nationale des sapeurs-pompiers, sur l'évolution du régime de cette prestation. Les échanges ont abouti à un consensus sur un nouveau régime de prestation, que l'Etat s'est engagé à financer à hauteur de 50% aux côtés des collectivités territoriales, sans qu'il ne soit plus besoin d'appeler des cotisations auprès des volontaires eux-mêmes.

Je veux rassurer tous les sapeurs-pompiers qui bénéficient de ce dispositif : il n'y aura ni perte des droits acquis, ni rupture dans la prise en charge. Je remercie le député Jean-Paul BACQUET,

président du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, pour son aide décisive dans ce projet, car c'est lui qui a déposé, hier, la proposition de loi relative aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels qui réforme la prestation de fidélisation et de reconnaissance. Je voudrais le remercier solennellement pour l'ensemble de ses actions en faveur des sapeurs-pompiers.

Cette proposition de loi permettra aussi de mettre fin à une aberration consistant à empêcher certains militaires qui bénéficient d'une retraite anticipée de cumuler leur pension avec un engagement de sapeur-pompier volontaire. Non, le volontariat n'est pas un emploi, et les sommes versées aux volontaires ne sont pas une rémunération ! C'est la position constante du Gouvernement, y compris face aux instances européennes.

Mesdames et Messieurs, j'affirme que jamais l'Etat et les collectivités n'avaient autant travaillé pour promouvoir, consolider et développer le volontariat de sapeurs-pompiers.

Comme chacun ici, je suis personnellement engagé en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers, et mes instructions aux services placés sous mon autorité sont claires : cette bataille est aussi celle de l'Etat, car plus que jamais, nous avons besoin de conforter notre modèle de sécurité civile.

En effet, les risques et les menaces qui pèsent de plus en plus sur notre société nous appellent à renforcer notre niveau de résilience.

Les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels y contribuent largement, grâce à leur nombre particulièrement élevé, à leur couverture territoriale, à leur capacité de montée en puissance rapide en cas d'événement grave. C'est grâce à cette « réserve opérationnelle » que nous avons pu faire face aux feux de forêt dévastateurs de cet été dans le Sud de la France, ou encore aux inondations historiques du printemps 2016.

Mais il y a aussi d'autres acteurs de la sécurité civile qui contribuent à cette résilience de la société : je pense notamment aux associations agréées de sécurité civile, ou encore aux réservistes communaux de sécurité civile. Certains SDIS ont également développé des réserves citoyennes, formées d'anciens sapeurs-pompiers qui souhaitent continuer à s'engager, différemment, en faveur de la sécurité civile.

Dans la crise, il faut pouvoir compter sur toutes les énergies disponibles. Encore faut-il avoir une vision assez claire des compétences qui existent, de la façon dont elles peuvent être mobilisées, et accompagner la montée en puissance de toutes ces initiatives.

C'est la raison pour laquelle je vous annonce la création très récente (1er septembre) d'une cellule « réserves » auprès du directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, dirigée par un officier supérieur de sapeurs-pompiers, dont l'objectif sera d'assurer cette mission de recensement, d'animation et d'accompagnement de toutes les formes de réserves.

Cette cellule a également vocation à travailler à la mise en place d'une nouvelle réserve nationale d'experts de la sécurité civile placée sous l'autorité du ministère de l'intérieur, dont le rôle sera d'apporter aux préfets un appui à la gestion de crise et au retour à la normale dans des situations complexes.

L'Etat est le garant de la cohérence de la politique de sécurité civile sur l'ensemble du territoire et le ministère de l'intérieur, à travers la DGSCGC, entend bien assumer toutes ses responsabilités dans ce cadre.

Il le fait dans le cadre d'une gouvernance partagée avec l'ADF et l'AMF, dont j'ai souhaité qu'elle se concrétise au travers d'un comité des financeurs créé en 2015. Cette instance était indispensable pour échanger régulièrement sur les grandes orientations des services d'incendie et de secours, et prendre ensemble les décisions stratégiques qui s'imposent.

Pour mettre en œuvre ces décisions, j'ai souhaité redonner un nouveau souffle à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Je voudrais rendre hommage en cet instant au préfet Laurent PREVOST, qui assume avec talent cette responsabilité exigeante et motivante de directeur général depuis plus de deux ans. Je veux lui dire à la fois ma confiance et ma gratitude, pour avoir mené les réformes indispensables dont la DGSCGC avait besoin pour assumer son rôle d'impulsion, d'accompagnement et de pilotage stratégique de la sécurité civile en France. Avec l'ensemble des agents placés sous son autorité, que je salue également, Laurent PREVOST a su nouer des relations constructives avec de nombreux partenaires, tout en étant – soyez-en assurés – un avocat efficace des sapeurs-pompiers auprès du ministre que je suis...

[Je souhaite que cette visibilité nouvelle de la DGSCGC se manifeste aussi symboliquement à travers la création d'un uniforme de directeur général].

Dans les prochaines semaines, l'ambition que je porte pour la DGSCGC va se concrétiser par une réorganisation qui permettra de renforcer notamment les services de planification et de gestion de crise, ainsi que la direction des sapeurs-pompiers. D'ici la fin de l'année, 15 agents supplémentaires, essentiellement des sapeurs-pompiers, viendront renforcer les effectifs de la direction générale, en apportant à l'Etat leur connaissance du terrain et leur expertise technique.

Ils permettront à la DGSCGC d'exercer dans de meilleures conditions son rôle de « tête de réseau » des services d'incendie et de secours. Il ne s'agit nullement de se substituer aux conseils d'administration, mais de porter au niveau national des projets stratégiques d'intérêt général, d'encourager les mutualisations entre SDIS, et de diffuser des notes de doctrine opérationnelles qui garantissent une réponse cohérente aux situations de crise partout sur le territoire national.

J'ai également demandé que les préfets s'impliquent davantage dans le suivi des services d'incendie et de secours, et pour la deuxième année consécutive, je leur ai adressé en juillet 2016 une circulaire d'orientations en matière de sécurité civile qui constitue leur feuille de route annuelle.

Les préfets de zone vont également renforcer leur implication dans la politique de sécurité civile. J'ai en effet décidé de généraliser l'expérimentation des Contrats territoriaux de réponse aux risques et aux menaces (COTRRIM) dont l'objet est de recenser l'ensemble des capacités utiles à la gestion de crise.

Cette démarche participe de ma volonté constante de voir les forces de secours reconnues comme un acteur à part entière de la sécurité intérieure, et pas un acteur entièrement à part...

Nous sommes malheureusement entrés dans une ère où les secours se retrouvent en première ligne pour intervenir sur des attaques terroristes, des tueries de masse, dans des environnements non sécurisés. La menace du sur-attentat est réelle et elle doit être prise en compte par les secours primo-intervenants.

Il faut que les forces de secours soient parfaitement intégrées dans le dispositif d'intervention des forces de l'ordre. De la même façon que j'ai voulu un schéma national d'intervention qui s'appuie sur la complémentarité des forces de police et de gendarmerie, je ne veux aucune cloison, aucun malentendu ni aucune incompréhension dans la coopération entre forces de secours et de sécurité.

J'y veille personnellement, comme je veille à ce que la composante sécurité civile soit systématiquement intégrée aux réflexions et travaux menés par le ministère sur la réponse à la menace terroriste et l'organisation des grands événements.

Dans ce domaine, des progrès importants ont été réalisés. J'en veux pour preuve la nouvelle doctrine d'intervention des secours en cas de tuerie de masse, diffusée en juin 2016, ou encore l'équipement des SDIS en gilets pare-balles et casques de protection balistique, et les formations aux techniques de médecine de guerre dispensées en partenariat avec le service de santé des armées et le ministère de la santé.

Je veux revenir un instant sur toutes les réformes engagées au profit des 40 000 sapeurs-pompiers professionnels qui ont choisi de faire de leur vocation un métier.

Les cadres et agents des SDIS sont appelés à voir leurs responsabilités évoluer dans un contexte de diversification croissante des risques et des menaces.

En quatre ans, ce Gouvernement aura mené à bien la réforme de toutes les catégories de sapeurs-pompiers professionnels. En effet, après les catégories C et B, la refonte de la catégorie A sera achevée d'ici la fin de l'année.

De la même façon, voici deux ans déjà que les agents du service de santé et de secours médical des SDIS attendaient la publication des textes statutaires les concernant. C'est désormais chose faite.

Enfin, tous les textes de la « clause de revoyure » ont été publiés en janvier 2016.

Les plus anciens d'entre vous ont entendu parler de la réforme des emplois supérieurs de direction des sapeurs-pompiers professionnels depuis 15 ans au moins. C'est le genre de réformes dont tout le monde parle avec un mélange d'amusement et de dérision, tant le sujet a été abordé sans jamais aboutir.

Pour ma part, j'ai pris l'engagement de mener à bien cette réforme en appliquant un principe simple : agir avec méthode.

Je n'ai pas pris cet engagement par défi mais parce qu'il me paraissait indispensable de mettre en cohérence le statut des cadres supérieurs des SDIS avec les responsabilités croissantes qui sont les leurs, non seulement dans l'opérationnel mais aussi dans la gestion administrative, financière et managériale d'un établissement public important, aux missions régaliennes.

Ma conception de l'encadrement supérieur des SDIS, c'est celle d'un corps d'hommes et de femmes capables de replacer leur action dans un environnement plus large, d'interagir efficacement

avec les élus, avec les services de l'Etat, ayant un parcours diversifié et dont les compétences peuvent et doivent être valorisées, par la voie du détachement, dans d'autres corps de catégorie A+, notamment dans la fonction publique d'Etat.

[Pour marquer l'évolution du statut de ces emplois vers la catégorie A+, un grade sommital de contrôleur général sera créé].

Dès l'entrée en vigueur de cette réforme, de nouvelles perspectives de carrière vont s'ouvrir pour ces officiers supérieurs, au sein du ministère de l'intérieur comme dans d'autres administrations. Ainsi, je vous confirme que les premiers détachements dans le corps des sous-préfets auront lieu dès le début de l'année 2017, et j'ai demandé à mes services de commencer dès à présent à recueillir les candidatures et à identifier les meilleurs profils. Grâce à cette réforme, des sapeurs-pompiers pourront également intégrer l'inspection générale de l'administration, soit au grade d'inspecteur de 1ère classe soit sur des fonctions d'inspecteur général en service extraordinaire. Pour ces fonctions, un poste leur sera réservé en permanence. Beaucoup l'ont promis : nous le faisons.

Les mobilités à l'Etat seront facilitées et encouragées, et les cadres dirigeants des sapeurs-pompiers pourront désormais s'appuyer sur un conseiller pour les emplois supérieurs de direction, en cours de recrutement au sein de la DGSCGC, dont la mission sera de construire, avec eux, des parcours de carrière cohérents, valorisants et diversifiés.

Les 19 décrets et arrêtés qui composent la réforme sont à la validation du Premier ministre et seront soumis dès le 4 octobre au bureau de la CNSIS avant d'entamer le processus de consultation des instances, avec l'objectif d'une publication d'ici la fin de l'année.

Mesdames et Messieurs,

Tous ces chantiers ont été menés dans un seul but : donner aux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels les moyens de répondre aux attentes que les Français mettent en eux.

Nous pouvons être fiers de notre modèle de sécurité civile.

Nous pouvons être fiers de ceux qui l'incarnent.

Soyons lucides sur les progrès qu'il nous faut encore accomplir, car en matière de sécurité, il faut toujours remettre l'ouvrage sur le métier.

Mais sachons aussi reconnaître les avancées lorsqu'elles existent.

L'Etat se tiendra toujours aux côtés des sapeurs-pompiers de France, et vous trouverez toujours en moi un défenseur acharné de vos valeurs, de votre engagement, et de votre professionnalisme.

L'estime, la sympathie et l'affection que je vous porte est celle que vous portent tous les Français.

En leur nom, je vous remercie chaleureusement pour ce que vous faites, mais plus encore, pour ce que vous êtes.

Vive les sapeurs-pompiers de France,

Vive la République,

Vive la France !